

**Avis n° 2012/03-03 relatif  
à l'habilitation de l'Université du Littoral  
École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale (EILCO)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée
---

- Vu la demande présentée par l'Université du Littoral-École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale (EILCO)
- Vu le rapport établi par Paul Gaillard (rapporteur principal), Robert Pelletier (membre de la CTI) et Jacques Communier (expert), et présenté lors de la séance plénière du 13 mars 2012

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 28 septembre 2011 publié au B.O. du 27 octobre 2011 créant l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale en tant que composante de l'Université du Littoral.

Cette école résulte de la fusion de la formation en « génie industriel » de l'ex École d'Ingénieurs du Pas Calais (EIPC) et de la formation ingénieur en « informatique » de l'Université du Littoral.

Elle forme en trois ans des ingénieurs dans deux spécialités « génie Industriel » et « informatique ». L'école a également un cycle préparatoire. Elle compte 238 élèves et a un flux actuel de 56 ingénieurs diplômés par an.

Le renouvellement de l'habilitation dont bénéficiait l'Université, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010, est donc examiné dans ce cadre.

Par ailleurs l'école demande l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur en génie industriel sous statut apprenti.

## **1/ Spécialité Génie industriel**

La spécialité a pour vocation de former des ingénieurs capables de concevoir, intégrer, exploiter, gérer et améliorer les systèmes de production dans différents secteurs de l'industrie : les transports, l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique, la communication, l'ingénierie et la R&D, l'électronique, l'électrotechnique et l'informatique. L'objectif de recrutement est à terme un flux annuel de 72 élèves.

## **2/ Spécialité Informatique**

La spécialité a pour vocation de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement.

Les secteurs visés sont : l'industrie, la recherche et développement, les services aux entreprises, la vente, l'informatique.

Deux options sont prévues : « Ingénierie logicielle » et « Informatique industrielle ».

L'objectif de recrutement est à terme un flux annuel de 72 élèves.

## **3/ Spécialité Génie industriel sous statut apprenti**

En collaboration avec Polytech'Lille, l'Université du Littoral a assuré depuis 2004 la formation initiale sous statut apprenti « Ingénieur d'Exploitation des Systèmes de Production en Alternance par apprentissage » (IESP2A).

Lors de la création de l'EILCO, l'Université s'est désengagée de cette formation.

S'appuyant sur cette expérience, l'EILCO dépose une demande d'habilitation en formation initiale sous statut apprenti en « Génie industriel » sur le site de Longuenesse. Elle souhaitait mettre en œuvre ce projet dès 2010, mais l'intégration de l'ex École d'Ingénieurs du Pas Calais n'étant pas achevée, elle avait reporté sa demande.

La formation s'organise autour de trois grandes lignes directrices :

- Optimisation du processus de conception,
- Optimisation des processus de production et logistique,
- Optimisation des processus organisationnel et informationnel.

Les secteurs visés sont : l'automobile, la sidérurgie, la métallurgie, les transports, le secteur parapétrolier, l'énergie, le BTP, l'agroalimentaire.

Sur l'ensemble du cursus, le rythme de l'alternance est de 15 jours en entreprise/15 jours à l'école.

Il est prévu de recruter 26 apprentis/an dès la 1<sup>ère</sup> année.

## **4/ Évolution de l'école**

Lors de la précédente habilitation, la CTI avaient émis des recommandations qui ont été suivies.

En particulier, un gros effort de convergence a été réalisé entre les deux formations dont l'une était portée par l'ex EIPC. Une politique d'établissement a été mise en œuvre. Les personnels de l'ex EIPC ont été bien intégrés au sein de l'école. L'Université a mis des moyens importants, aussi bien sur le plan des ressources humaines que matériels, pour assurer un bon fonctionnement de l'école. La CTI constate les efforts réalisés dans cette direction. Les syllabus ont été explicités pour les deux formations, les fiches RNCP établies. Elles doivent cependant être complétées.

## **5/ Synthèse de l'évaluation**

La CTI a noté les **points forts** de l'école :

- L'école bénéficie d'un très fort soutien de l'Université, du milieu industriel local et des collectivités territoriales.
- Une forte motivation des personnels aussi bien enseignants chercheurs que personnels IATOSS.
- Une école bien équipée.

Et ses **points faibles** :

- Le recrutement, en particulier dans la spécialité « informatique ».
- Les objectifs à préciser du cycle préparatoire.
- La faiblesse du contact des élèves avec la recherche.
- La mobilité internationale insuffisante.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 4 ans** à compter de la rentrée 2012, de l'habilitation de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale de l'Université du Littoral, spécialité Génie industriel*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale de l'Université du Littoral, spécialité Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- L'école doit affirmer son identité au sein de l'université et mettre en place toutes les instances de l'école avant juin 2012.
- Développer la mise en contact des élèves avec la recherche, dans le cadre de leur formation.
- Augmenter la part des professionnels dans la formation.
- Tout en évitant une trop grande dispersion, diversifier les contacts internationaux.
- Veiller à la qualité du recrutement.
- Revoir les fiches RNCP pour les deux spécialités.

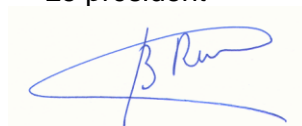
Pour la formation en **génie industriel sous statut apprenti**, la CTI a noté l'expérience acquise par l'école en matière d'apprentissage, mais note néanmoins les **points faibles** :

- Un dossier incomplet.
- Un objectif important de recrutement, peu réaliste compte tenu du développement actuel de l'école.
- Un référentiel métier inexistant actuellement et des compétences mal identifiées.
- Un accord de la région non formalisé.
- La relation avec la formation sous statut étudiant n'apparaît pas clairement, voire semble inexistante.

En conséquence, la CTI **émet un avis défavorable** à l'extension immédiate à l'apprentissage de l'habilitation de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale à délivrer le titre d'ingénieur dans la spécialité *Génie industriel*.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2012  
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Le président



Bernard REMAUD